SOMME
LE DÉPARTEMENT

# GUIDE FLUVIAL

## Naviguer sur la Somme



© TVerga - FTommassini

vallee-somme.com

somme




## CONTACTS UTILES

### SERVICES NAUTIQUES

**Latitude 50**
(vente de bateaux)
20 rue du Chantier - 80230 Saint-Valery-sur-Somme
03 22 61 21 70

**EMTCM**
(assistance maritime, pêche et plaisance)
Quai Jules Verne - 80230 Saint-Valery-sur-Somme
03 22 26 82 20

**Association Les Amis du Fleuve Somme**
(accompagnement technique et information
tout au long de votre navigation)
lesamisdufleuvesomme@laposte.net
45 rue du Bas - 80670 Pernois
06 34 02 20 59

**Nautic 80**
(permis bateau, vente de matériel)
191 rue de Verdun - 80000 Amiens
06 23 02 38 59

**Barone SARL**
(Concessionnaire et revendeur de bateaux)
46 boulevard de Beauvillé - 80000 Amiens
03 22 92 68 73

**BESIMS**
Réparations et entretien tout type de bateaux
07 55 72 55 54
bateaux-amiens-hortillonnages.com

### SERVICES TOURISTIQUES

**Office de Tourisme Haute-Somme**
Péronne : 03 22 84 42 38
hautesomme-tourisme.com

**Office de Tourisme du Pays du Coquelicot**
Albert : 03 22 75 16 42
tourisme-paysducoquelicot.com

**Office de Tourisme du Val de Somme**
Corbie : 03 22 96 95 76
valdesomme-tourisme.com

**Office de Tourisme d'Amiens Métropole**
Amiens : 03 22 71 60 50
amiens-tourisme.com

**Office de Tourisme Nièvre et Somme**
Ailly-sur-Somme : 03 22 51 46 85
nievresomme-tourisme.fr

**Office de Tourisme et maison éclusière de Long**
09 64 46 87 76
longvalleedesomme.fr

**Office de Tourisme Baie de Somme**
Abbeville : 03 22 24 27 92
Saint-Valery-sur-Somme : 03 22 60 93 50
tourisme-baiedesomme.fr



# Sommaire


**PARTIE 1**

**Avant de larguer les amarres** 4
Repères géographiques 4
Un peu d'histoire 4 & 5

**Découverte de l'itinéraire et des principales escales** 6 > 9

**PARTIE 2**

**Consignes et règles de navigation** 10 > 17
Contacts et horaires de navigation 10
Conditions particulières de navigation 11
Informations à fournir 12
Règles d'or pour bien naviguer 13
Amarrage, stationnement et services 14
Présentation aux ouvrages 15
A l'approche d'une écluse 16
A l'approche d'un barrage 16
Panneaux de signalisation 17

**Glossaire** 18

**Coordonnées** 19

# AVANT DE LARGUER LES AMARRES...

## REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

Le canal de la Somme constitue **une voie navigable particulièrement adaptée à la plaisance** avec une spécificité importante qui constitue un attrait majeur : son débouché à la mer, en baie de Somme. Il est connecté, via le canal du Nord, au réseau des grandes voies navigables de France et du Nord de l'Europe.

A l'aval de Péronne jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme (120 km), il présente la particularité de ne pas être géré par VNF, mais par le Département de la Somme via les agents de la Direction du Fleuve et des Ports (DFP).




# UN PEU D'HISTOIRE

## LA SOMME : COLONNE VERTÉBRALE DU DÉPARTEMENT

Le fleuve Somme prend sa source à Fonsomme dans l'Aisne, pour se jeter en baie de Somme, à Saint-Valery-sur-Somme, après **un parcours de plus de 160 km**.

Il constitue la colonne vertébrale de notre département et lui donne son nom. 70 % des habitants de la Somme vivent à moins de 5 km des rives du fleuve qui traverse de nombreux villages et plusieurs villes importantes comme Ham, Péronne, Corbie, Amiens ou encore Abbeville.




Depuis le Moyen âge, la Somme relie par voie d'eau Paris à l'Angleterre et constitue **une artère commerciale très importante**. La prospérité de ces échanges (route du sel, de l'étain ...) entraîne au XVIII[e] siècle la construction du canal qui sera achevée en 1827.
Au cours du XIX[e] siècle, le canal devient une véritable infrastructure de transport contribuant au **développement de l'industrie textile**, notamment entre Abbeville et Amiens, et à **l'essor du commerce de matières premières agricoles**.

Durant la seconde moitié du XX[e] siècle, la concurrence de moyens de transport plus compétitifs (routes, ligne de chemin de fer...) conjuguée à l'ensablement progressif de la baie et aux deux guerres mondiales entraînent un déclin progressif du transport de marchandises sur le canal.
**Les activités de loisirs et le tourisme fluvial** prennent progressivement leur place et la gestion du canal est concédée au Département, sur la portion située entre Péronne et Saint-Valery-sur-Somme.
En 2006, le Département en devient propriétaire.






## PLUS QU'UN CANAL, UNE VALLÉE IDÉALE

**Suite aux inondations de 2001, le Département a entrepris un très vaste programme de remise en état de ses ouvrages d'art : 12 écluses et 5 barrages ont été totalement remis en état.**
Cette lourde phase de rénovation des ouvrages s'est accompagnée de travaux pour valoriser les paysages du canal (aires de pique-nique, plantations, signalétique ...), améliorer les services aux plaisanciers (haltes et relais nautiques...), préserver la biodiversité (passes à poissons).

Le fleuve dessine aussi **une mosaïque de milieux naturels** dont la richesse écologique est aujourd'hui largement reconnue.
La vallée - des sources à la baie de Somme - représente un formidable atout pour renforcer l'**attractivité de notre département**.
C'est pour valoriser ce vaste ensemble que le Département a engagé à partir de 2009, **le Grand Projet Vallée de Somme**, qui l'a conduit à réaliser plusieurs aménagements structurants destinés à **développer le tourisme fluvestre : création de la Véloroute Vallée de Somme** (V30) sur 160 km, **réhabilitation de maisons éclusières** (cafés, gîtes, points d'information et d'animation...), **mise en place du parcours des belvédères et d'une signalétique d'interprétation le long du fleuve**...

Pour aller encore plus loin, le Département s'est engagé en 2019 à lancer **la démarche "Vallée de Somme, une vallée idéale"** qui vise à faire de cette vallée, "une destination touristique de renom, ouverte sur l'une des plus belles baies du monde".
**De nouveaux aménagements et équipements** vont ainsi voir le jour progressivement, notamment à destination des plaisanciers : création de nouveaux relais nautiques, optimisation des bornes en eau-électricité, étude pour la création d'un véritable port à Amiens...
**De nouvelles manières "d'habiter" l'eau vont aussi être testées** afin de vivre pleinement notre beau canal de la Somme... et de retourner nos regards vers lui. Une manière de contribuer durablement à sa préservation...



# DÉCOUVERTE DE L'ITINÉRAIRE ET DES PRINCIPALES ESCALES

## SAINT-VALERY-SUR-SOMME

**Possibilités d'amarrage :**

> Ponton flottant de 130m avec deux bornes eau-électricité avant l'écluse de mer.
> Quais sur le canal maritime : Pinchefalise (PK 155,5) et Petit Port (PK 148).

Chantier naval EMTCM : 03 22 26 82 20.
Port de mer : 06 45 19 15 72 - VHF canal 9.
Passage de l'écluse de mer : environ 1h30 avant la pleine mer. Appelez le PCE.

**A voir à Saint-Valery :** Baie, train à vapeur, chapelle des marins, sorties nature, ...
Marché le dimanche matin Place des Pilotes.




## LONG

**Possibilités d'amarrage :**

> Quai de 55m avec une borne eau-électricité, juste avant l'écluse. (PK 125)
> Amarrage gros bateau, sans électricité, aval de l'écluse.
> Halte fluviale du camping de 45m avec une borne (PK 124).
> Ponton flottant de la Carrière, sans électricité. (PK 123)

**A voir à Long :** Usine hydro-électrique, maison des marais, orgue de l'église, château, restaurants, maison éclusière, office de tourisme,...

***ATTENTION :*** *avalants, écluse située dans une courbe, courant poussant l'arrière du bateau vers l'extérieur.*






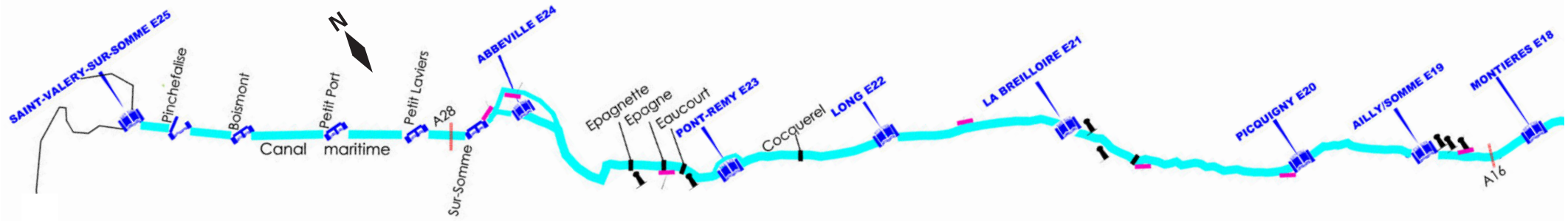


## ABBEVILLE

**Possibilités d'amarrage :**

> Quai de 60m avec trois bornes eau-électricité et eaux usées. (PK 141)
> Quais sans électricité à l'aval de l'écluse avec une profondeur de 2,50m.
> Virement possible pour grands bateaux à l'aval de l'écluse.
> Quai 4m à Epagne. (PK 134)

**A voir à Abbeville :** Collégiale Saint-Vulfran, vitraux Manessier à Saint-Sepulcre, Beffroi et Musée Boucher-de-Perthe, ...
Marché le jeudi et le samedi.

***ATTENTION :*** *Club d'aviron à l'entrée de la ville.*

## EAUCOURT-SUR-SOMME

**Possibilités d'amarrage :**

> Deux quais de 4m, rive droite, avec petit tirant d'eau. (PK 133)
> Un quai de 4m, rive gauche, sans électricité.

**A voir à Eaucourt :** Moulin, Château, péniche brasserie Jessy, restaurant du Moulin

## PICQUIGNY

**Possibilités d'amarrage :**

> Quai de 150m, avant l'écluse, rive gauche, avec une borne eau-électricité. (PK 108)
> Ponton flottant de 17m avec borne eau-éléctricité dans le parc archéologique de Samara. (PK 106)

**A voir à Picquigny :** Château, Île de la Trêve, parcours eaux-vives,...
Marché le dimanche matin

## AILLY-SUR-SOMME

**Possibilités d'amarrage :**

> Quai de 35m à 1km en amont de l'écluse (PK 102).
> Quai de 4m avec une borne électricité
> Quai de 47m en aval sans électricité.

**A voir à Ailly-sur-Somme :** Maison éclusière avec office de tourisme (location vélos, bateaux),...
Marché le samedi matin




## PONT RÉMY

**Possibilités d'amarrage :**

> Quai 120m avec une borne eau-électricité. (PK 131)

Commerce de proximité : station essence et supermarché à 500m.

**A voir à Pont Remy :** Ruines du château, chantier gaulois, passe à poissons, ...

***ATTENTION :*** *avalants, écluse située dans une courbe, courant poussant l'arrière du bateau vers l'extérieur.*

### ENTRE LONG ET PICQUIGNY

***ATTENTION :*** *Très fort courant traversier (+ de 10 m3/s) à l'aval de l'écluse de Picquigny, ajuster votre trajectoire en conséquence. L'intérieur de quelques virages sont envasés : passer entre les bouées qui matérialisent le chenal en ces endroits.*



***ÉCLUSE DE MONTIÈRES :*** *écluse double, compter 1/2 heure de sassement pour les montants.*

***ÉCLUSE LA CAROLINE D'AMIENS :*** *écluse la plus haute du canal (4,20 m), prévoir longueur de cordage en conséquence et gaffes pour les donner à l'éclusier. Grande force hydraulique.*

## AMIENS :

**Possibilités d'amarrage :**

> Port d'aval, quai de 135m avec deux bornes eau-électricité.
> Amont de l'écluse d'Amiens, une borne eau-électricité.
> Port d'amont, ponton flottant avec quatre bornes et station à eaux usées. Amarrage en face de la halte interdit.
> Possibilité de virement au port d'amont, d'aval et dans le bassin de virement devant l'écluse. Mise à l'eau à l'écluse et au Parc Saint-Pierre.

**A voir à Amiens :** Cathédrale, Hortillonnages, Maison Jules Verne, Musée de Picardie, Zoo...
Marché sur l'eau le samedi matin Place Parmentier
Marché des halles le mercredi et le samedi matin




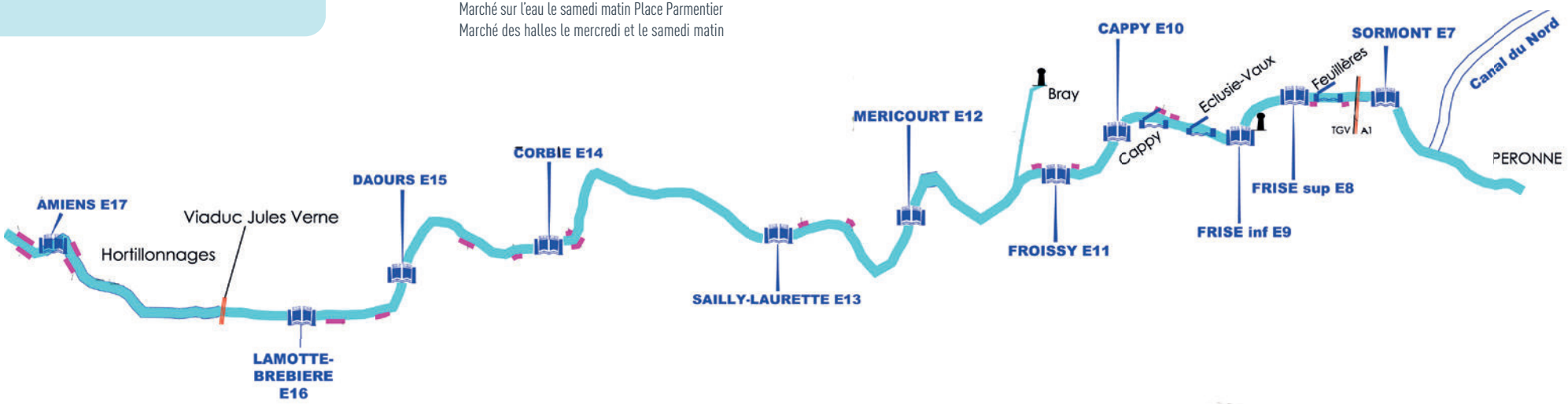





## LAMOTTE-BREBIÈRE :

**Possibilités d'amarrage :**

> A l'aval de l'écluse, possibilité de virement pour bateaux 25m maximum.
> Quai en rive gauche de 15m et trois pontons 4m en face avec borne eau-électricité.

**A voir à Lamotte-Brebière :** Maison éclusière avec bar restauration, ...

## CORBIE :

**Possibilités d'amarrage :**

> Quai de 170m, rive gauche en amont de l'écluse avec borne eau-électricité et eaux usées. Marquage bleu réservé à la halte nautique 72h. Autres marquages pour résidents.
> Quai du camping, 78m avec borne eau-électricité. (PK 74)

**A voir à Corbie :** Hôtel de ville, Centre Sir John Monash, Abbatiale Saint-Pierre, ...
Marchés le mercredi et vendredi matin.

***ATTENTION :*** *courant traversier venant de l'extrémité aval de l'écluse rive droite, poussant les bateaux dans le mur opposé surtout pour les montants.*

## DE L'ÉCLUSE DE SAILLY-LAURETTE À FROISSY

**Amarrages possibles :**

> Sailly amont quai de 46m sans électricité. (PK 65)
> Chipilly quai de 26m sans électricité. (PK 62)
> Bray-sur-Somme, après bifurcation au PK 54, remonter la Somme sauvage sur 2 km, deux emplacements avec une borne.
> Froissy amont et aval de l'écluse, quai de 60 et 95 m.

**A voir à Froissy :** Maison éclusière, petit train touristique de la Haute Somme

## CAPPY

Port de plaisance avec environ 25 places.
Tarif en fonction de la longueur sur www.portdecappy.com.

**A voir à Cappy :** Maraîcher « La cueillette de Cappy », montagne de Frise, ...

## PÉRONNE

Port de plaisance à 1 km au sud de la ville, capacité 17 bateaux.
03 22 84 19 31

**A voir à Péronne :** Historial de la Grande Guerre, Musée Alfred Danicourt, ...
Marché le samedi matin



# RÈGLES ET CONSIGNES DE NAVIGATION

## CONTACTS

**Le poste central d'exploitation (PCE) de la Direction Fleuve et Ports - CD 80**

Dès le début de votre voyage sur le canal de la Somme, vous appellerez le PCE qui coordonnera le fonctionnement de tous les ouvrages lors de votre passage.

**06 74 83 60 69**

**Permanence téléphonique : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h45**




À la différence des autres canaux français, la manipulation des écluses sur le canal de la Somme incombe à des équipes d'éclusiers mobiles qui vous accompagneront en voiture lors de votre avancée.

Elles sont réparties dans des centres d'exploitation présents sur le linéaire du canal :

- celle du centre d'exploitation de Bray-sur-Somme : secteur de Sormont à Sailly-Laurette,
- celle d'Amiens : secteur de Corbie à Montières,
- celle de Long : secteur d'Ailly-sur-Somme à Pont-Rémy,
- celle de Saint-Valery-sur-Somme : secteur d'Abbeville à la baie de Somme.

## HORAIRES DE NAVIGATION

**Période estivale - Du 1er avril au 31 octobre**

Ouvert tous les jours y compris dimanche et jours fériés de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Les horaires de navigation en fin de matinée (12h30) et en fin de journée (18h00) correspondent à la fin du temps de sassement. La fermeture des écluses est variable entre 12h et 14h en fonction de la fréquentation. Appelez dans la matinée le PCE pour vous renseigner.

**Période hivernale - Du 1er novembre au 31 mars**

**La navigation s'effectue à la demande en contactant le PCE 36 heures à l'avance hors week-end.**

Ouvert du lundi au vendredi, fermé les week-ends et jours fériés de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La navigation reste autorisée dans un bief au-delà des plages horaires.






# POUR UN ESPACE PARTAGÉ EN VALLÉE DE SOMME

Vélo, bateaux électriques, canoës-kayaks, randonneurs... fréquentent désormais le Canal grâce aux aménagements réalisés par le Département. Pour assurer une cohabitation réussie entre tous, le Département et ses partenaires ont signé une Charte qui fixe des objectifs et des règles de travail en commun.

C'est dans ce cadre que des outils de communication à destination du grand public sont réalisés afin de rappeler à chacun les "bons usages" du canal, et ainsi garantir la sécurité, la tranquillité et la convivialité entre tous.



# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE NAVIGATION

## LA PRÉSENCE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (LE MYRIOPHYLLE)

Le canal de la Somme est impacté par la colonisation d'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) "Myriophylle Hétérophylle".
Par sa densité et la formation d'une couche épaisse à la surface de l'eau, la présence du myriophylle **peut empêcher la pratique de la pêche, des sports nautiques et de la navigation**. L'espèce présente aussi une menace préoccupante pour le maintien de la biodiversité et de l'équilibre écologique.

Depuis 2011, le Conseil départemental lutte activement contre sa prolifération. En 2019, 360 000 € y ont été consacrés. Chaque année, **des campagnes de hersage et de faucardage-ramassage** sont donc menées afin de maintenir des conditions de navigation aussi favorables que possible. **Le PCE peut vous fournir en temps réel les données relatives aux conditions exactes de navigation.**

Pour les bateaux non-équipés de keel cooling, nous vous conseillons de nettoyer vos filtres après chaque passage sur une zone impactée et de faire tourner votre hélice en marche arrière de temps en temps afin de dégager les plantes enroulées autour.
Le bateau en marche n'est pas censé aspirer beaucoup d'algues dans son système de refroidissement, c'est lorsqu'il est à l'arrêt ou évolue à petite vitesse que les débris végétaux sont aspirés en quantité.
Coupez votre moteur dès que possible et notamment dans les écluses une fois les amarres passées à terre.



***ATTENTION***
*Ne rejetez pas les débris de myriophylle dans l'eau, c'est un possible départ d'une nouvelle colonisation. Laissez les débris sur la berge.*

## LES COURANTS

**A partir de Froissy**, le canal de la Somme est affecté par un courant qui peut aller de 2 à 5 km/h. Il s'agit d'une navigation en rivière qui peut surprendre après une navigation sur des eaux stagnantes.

**Anticipez les réactions de votre bateau :** arrière qui chasse dans les virages prononcés, erre plus importante en avalant, moins prononcée en montant.

# INFORMATIONS À FOURNIR

Le PCE vous demandera le nom exact de votre bateau, votre nationalité, le numéro de téléphone qui permettra de vous appeler sur le bateau en cas de besoin, le tirant d'eau, le tirant d'air ainsi que la longueur et la largeur de votre bateau.

Donnez un tirant d'eau réaliste, tenant compte de votre enfoncement, des quantités d'eau et de carburant embarqués, et non pas le tirant d'eau théorique. Si votre bateau cale plus d'eau que ce que vous annoncez, l'éclusier peut descendre le niveau trop bas et votre bateau touchera le radier (avaries possibles)

**Appeler le PCE 30 minutes avant de vous mettre en route chaque jour. Précisez le nombre d'écluses que vous pensez franchir en une demi-journée. Si vous vous arrêtez en route, prévenez le PCE pour qu'il ne déplace pas ses agents sans motif.**

Au cours de votre voyage sur le Canal de la Somme, vous rencontrerez **une signalétique spécifique** :
Ex : "Vous êtes "montant" à l'écluse n°10" ou encore "vous êtes "avalant", pont n°3" n°10M et n°3A (écluse et barrage)



Barrage



Ecluse

Dès lors, **vous devez contacter le PCE**. Celui-ci programmera les agents afin de vous faire passer les ouvrages suivants.
Parfois, il vous faudra patienter en attendant l'arrivée de l'agent d'exploitation qui peut assurer simultanément l'accompagnement de plusieurs bateaux, par souci d'économie d'eau.

**Si vous souhaitez vous arrêter pour visiter les alentours, contactez le PCE 30 minutes avant la reprise de votre navigation.**



# RÈGLES D'OR POUR BIEN NAVIGUER :

**Avant de partir, tout navigant doit s'assurer de disposer des titres relatifs à la conduite du bateau conformément à la réglementation en vigueur.**

***ATTENTION :*** *Le pilote est tenu de s'informer des différents règlements de police de navigation et des avis à batellerie mais également de prendre toutes les dispositions qui lui sont imposées par mesure générale ou qui lui seraient demandées par les représentants des services compétents pour prévenir tous sinistres ou accidents.*
*Il doit être en mesure de présenter son permis de navigation ainsi que le matériel de sécurité obligatoire.*
*Il est également fortement recommandé de souscrire une assurance pour les dommages causés aux tiers.*



**La navigation est soumise à plusieurs règles, le pilote doit :**

- S'informer impérativement sur les avis à batellerie auprès de la Direction du fleuve et des ports du département pour connaître les règles de navigation.
- Effectuer la navigation à droite, sauf indications contraires.
- Laisser la priorité absolue à la navigation commerciale.
- Effectuer un croisement seulement si le chenal présente une largeur suffisante.
- Laisser la priorité à "l'avalant".
- Effectuer un dépassement uniquement si cette manœuvre ne comporte pas de danger.
- Réduire sa vitesse lorsque l'on est "rattrapé" pour faciliter un dépassement. Le dépassement s'effectue sur la gauche, en navigation droite-droite.
- Arborer les feux de signalisation sur le bateau, par temps de brouillard.
- Respecter les règles de courtoisie envers les autres usagers (pêcheurs, bateliers, agents de la navigation, riverains...)
- Respecter les propriétés riveraines.
- Respecter la **limitation de vitesse de 6 km/h** sur le canal et la rivière canalisée sauf indication contraire. Dans ce cas, il convient de se conformer aux avis de la batellerie, à la signalisation mise en place, ainsi qu'aux ordres de navigation.

**Également, le pilote ne doit pas :**

- Jeter quoi que ce soit à l'eau et laisser des objets ou déchets, de quelque nature qu'ils soient sur les berges.
- Dégrader les berges, il est nécessaire de préserver la flore et la faune.
- S'approcher des berges de trop près, il faut réduire sa vitesse pour éviter les remous.

**Avis à batellerie : + d'infos sur somme.fr**
**> mot-clef "avis à batellerie"**



# AMARRAGE, STATIONNEMENT ET SERVICES

## AUTORISÉ

**L'amarrage :** Il permet au bateau de suivre les variations du niveau d'eau, pour que l'amarrage soit correctement réalisé il faut :

- Ne pas fixer de câble ou de corde en travers du chemin de halage.
- Ne stopper le moteur que lorsque le bateau est correctement maintenu.
- Mettre une écoire pour éviter les chocs de la coque contre la berge, notamment lors des stationnements de nuit.
- Faire attention au marnage plus ou moins important suivant le bief (effet de la marée).

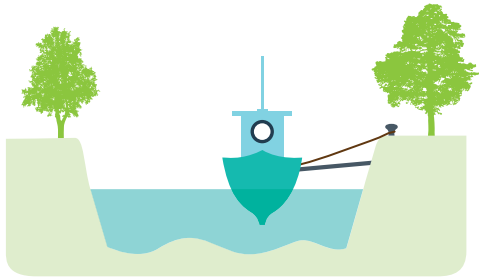

## INTERDIT

**Le stationnement :** Dans le chenal navigable ou sous les ponts.

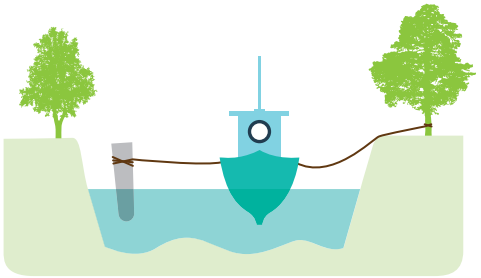

**L'amarrage :** Aux arbres, aux poteaux, aux garde-corps mais également à chaque fois que l'interdiction est matérialisée.

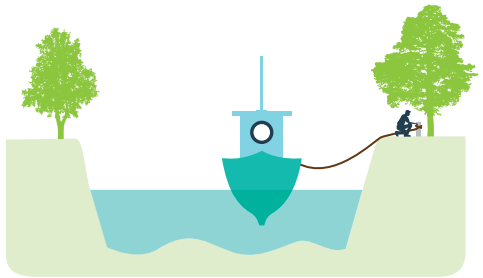

> Le stationnement est limité à 3 jours sur un relais nautique (zones d'amarrage équipées de bornes avec monnayeurs).
> Les stationnements longue durée, hors relais nautique, sont soumis à autorisation, contactez le PCE.



## LES BORNES ÉNERGIE EAU/ÉLECTRICITÉ

Le canal est équipé de bornes à énergie eau/électricité fonctionnant à l'aide de **pièces de 2€**. Pour 2€, celles-ci fonctionneront 4 heures. Il est possible de cumuler 8€ pour 16h.
**En cas de disjonction**, pensez à appuyer sur le bouton réarmement situé sur le côté.
L'utilisation de pièces de version française est préférable.

## LES BORNES EAUX USÉES

Concernant les bornes eaux usées, les embouts sont disponibles à l'intérieur excepté à Corbie où il faudra le demander à l'accueil du camping.



# PRÉSENTATION AUX OUVRAGES

## A L'APPROCHE D'UNE ÉCLUSE

Si les portes sont fermées, il faut se tenir à distance pour éviter les remous crées par le remplissage ou la vidange du sas.
Des pontons d'attente sont généralement disponibles.

**Étape 1 : L'entrée de l'écluse**
Laisser la priorité aux bateaux sortant de l'écluse.
Attendre que les portes soient ouvertes ou que l'agent d'exploitation présent donne le signal pour avancer.

Merci de transmettre le tirant d'eau exact du bateau afin d'éviter de heurter le radier, surtout pour les doubles écluses.

**Étape 2 : Le franchissement d'une écluse**
**Règle de base :**

- Prévoir des longueurs de cordage suffisantes pour pallier aux variations du plan d'eau.
- Assurer la surveillance de l'opération.
- Se repousser à l'aide de la gaffe au fur et à mesure que le niveau baisse, si les murs de l'écluse sont inclinés.

**Dans l'écluse :**

- Ne pas s'amarrer à une péniche.
- Fixer les amarres sur un bollard (ou bite d'amarrage).
- Ne pas utiliser le moteur.

**Différents éléments peuvent entraver et rendre difficile le franchissement de l'écluse.**
Il est important d'être vigilants vis-à-vis :

- des échelles
- des escaliers glissants
- du radier du seuil de l'écluse (il ne faut pas stationner au ras des portes)

**Étape 3 : La sortie de l'écluse**

- Ne pas lâcher les amarres avant la fin du cycle d'éclusage.
- Respecter l'ordre de sortie selon la place des bateaux.

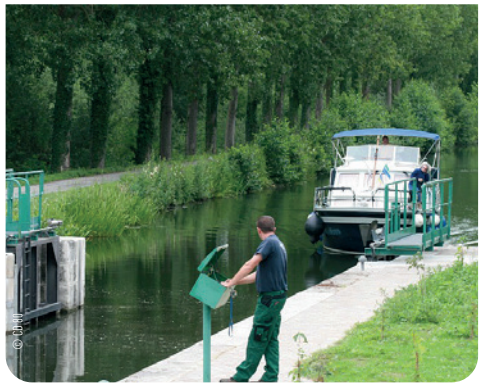

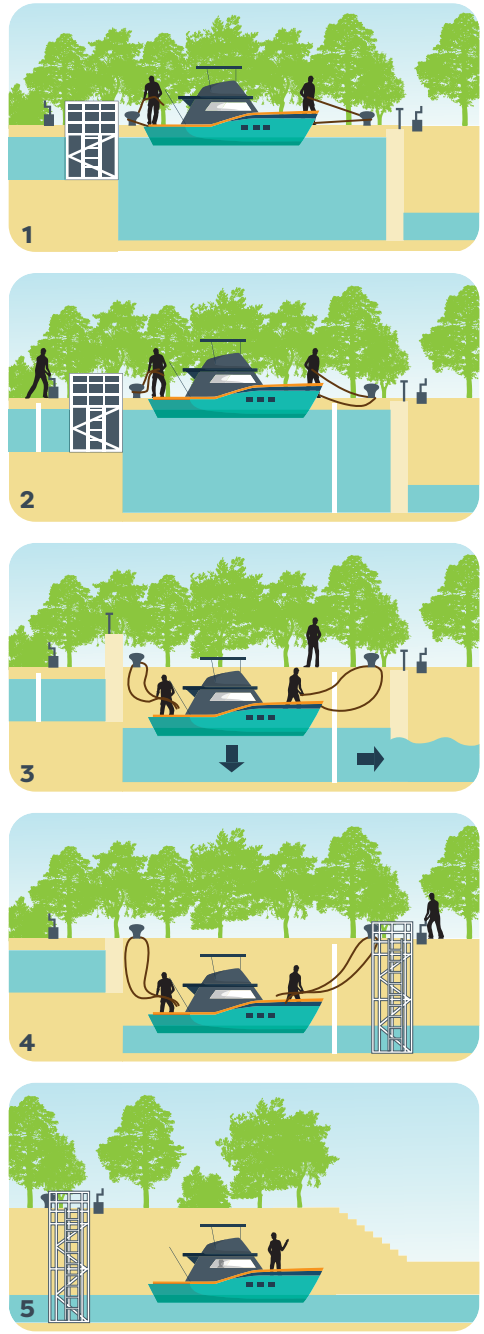

## LES DIFFÉRENTS MODES D'ÉCLUSAGE

**1. Les portes de garde :**
Elles sont manœuvrées exclusivement par les agents de la navigation.

**2. Passage de l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme :**
Le passage à l'écluse ne peut s'effectuer qu'une heure à une demi-heure environ avant la pleine mer. Il est donc nécessaire de **consulter au préalable les horaires de marées sur www.somme-tourisme.com**.
Les agents prennent leur poste 2h30 avant la pleine mer.

Pour effectuer votre passage à l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme, plusieurs étapes :

- Laisser un message sur le répondeur de l'écluse au 03 22 60 80 23. Les agents consultent les messages au moment de leur prise de poste.
- Se présenter avec votre bateau sur le Canal, 2 heures environ avant la pleine mer.
- Attendre que le mouillage soit suffisant grâce à la montée des eaux et profiter de la manœuvre des éclusiers pour passer l'ouvrage.



## A L'APPROCHE D'UN BARRAGE

Le barrage est jumelé avec une écluse ou une porte de garde, pour se présenter correctement à un barrage il faut :

- Se maintenir sur la rive du côté gauche de l'écluse.
- Ne jamais s'approcher du barrage

**En cas d'approche involontaire : il faut faire rapidement demi-tour pour remonter le courant.**






# PANNEAUX DE SIGNALISATION

## INDICATION


Amarrage autorisé


Rencontre voie prioritaire


Stationnement autorisé


Câble électrique


Fin d'interdiction

## RESTRICTION

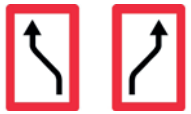
Se diriger vers les côtés du chenal indiqué

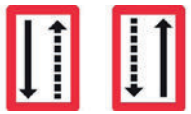
Tenir le côté du chenal bâbord/tribord

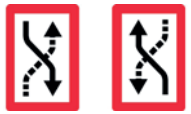
Croiser le chenal vers bâbord/tribord


S'arrêter dans certaines conditions


Hauteur limitée


Profondeur limitée


Dirtection obligatoire



Vitesse limitée à 6km/h

## INTERDICTION


Baignade interdite


Amarrage interdit


Stationnement interdit


Interdit de passer


Ancrage interdit


Interdit de virer


Interdiction de créer des remous


Dépassement interdit


Interdit de croiser et dépasser

# Glossaire

**AMONT** Partie d'un cours d'eau comprise entre un point considéré et la source.

**AVAL** Partie inférieure d'un cours d'eau, d'une vallée ; le côté vers lequel descend le cours d'eau.

**BIEF** Partie d'un canal ou d'une rivière comprise entre deux écluses ou deux barrages.

**BOLLARD** Amarrage en bordure de quai.

**CHENAL** Partie navigable de la rivière où les bateaux doivent circuler.

**CHÔMAGES** Interruption de la navigation pour travaux.

**ECOIRE** Pièce de bois tenant le bateau écarté de la rive.

**ERRE** Désigne la vitesse résiduelle d'un bateau lorsqu'il n'a plus de propulsion.

**PALPLANCHE** Dispositif métallique de protection de berge.

**RADIER** Maçonnerie du fond de l'écluse, sous les portes amont.

**SAS** Espace situé entre les portes amont et aval d'une écluse.

**TIRANT D'AIR** > D'un ouvrage d'art : hauteur disponible entre le niveau de l'eau et la clef de voûte.
> D'un bateau : distance verticale entre le plan d'eau et le point le plus élevé du bateau.

**TIRANT D'EAU** Hauteur d'enfoncement du bateau sous la ligne de flottaison.

**TREMATAGE** Action de dépasser un bateau.

**VANTAIL** Partie mobile des portes d'écluse ; il existe des portes à un ou deux vantaux.

**VANTELLE** Vanne verticale située dans une porte d'écluse et permettant de remplir ou vider un sas.



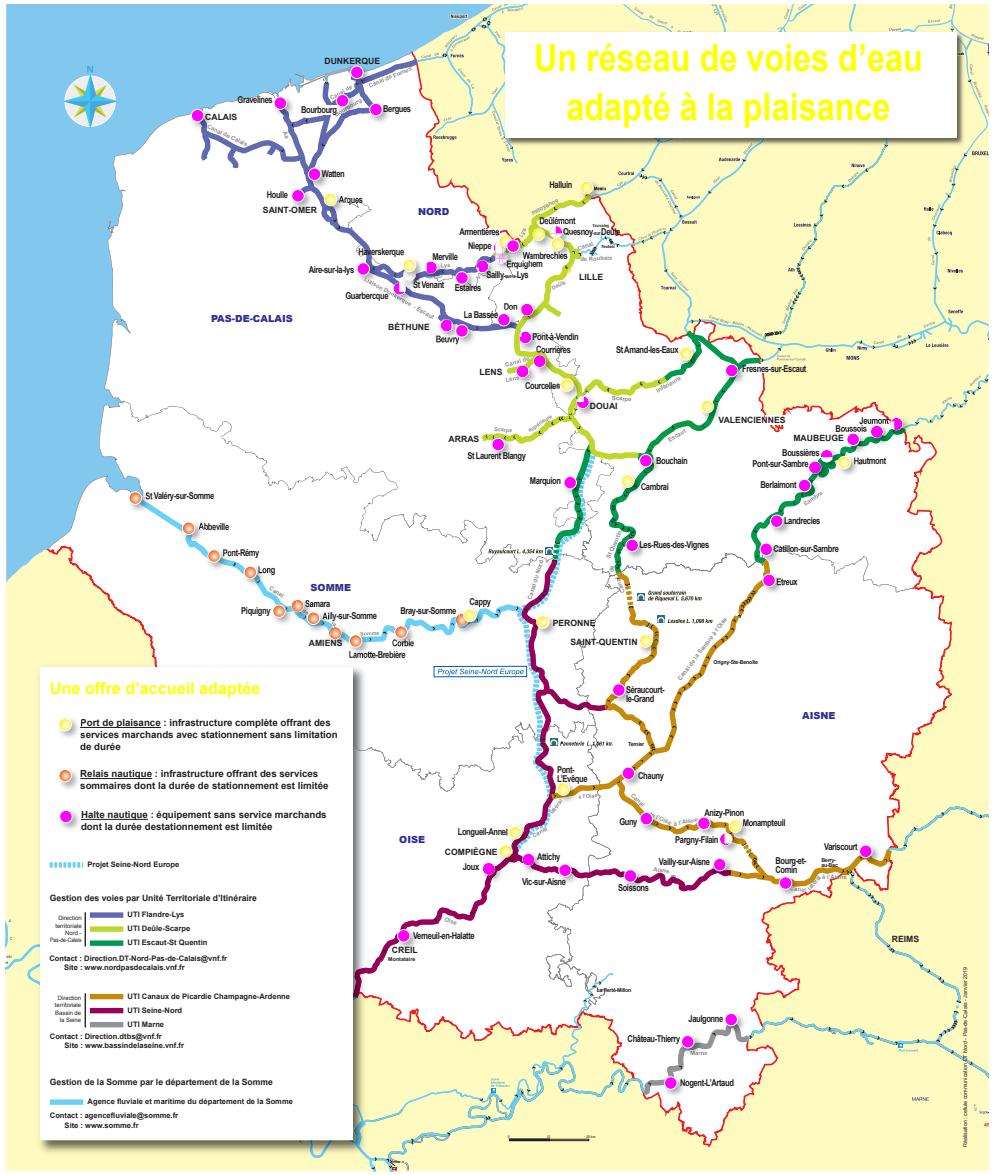



# VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE

## UNE VALLÉE À VIVRE ET À PARTAGER

Embarquez sur le fleuve Somme, colonne vertébrale de notre département.
La qualité de la biodiversité est reconnue internationalement par le label Ramsar,
plaçant la Somme aux carrefours des migrations (oiseaux et poissons).
A vélo sur le chemin de halage aménagé en véloroute, ou mieux encore sur l'eau, le Conseil départemental poursuit la transformation d'un parcours d'Est ou Ouest en le ponctuant d'escales et en mettant en scène les paysages.
Le programme Vallée de Somme, Vallée idéale est collectif et transversal.
Il est un trait d'union entre visiteurs et habitants, mais aussi entre les communes et les territoires.

Embarquez, Respirez, Transformez...


## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

**DIRECTION DU FLEUVE ET DES PORTS**
Rue Baillon - 80000 AMIENS
+33 (0)3 60 01 52 07
agencefluviale@somme.fr
**somme.fr**

## INFORMATIONS TOURISTIQUES

**SOMME TOURISME**
54 rue Saint Fuscien - 80000 AMIENS
+33 (0)3 22 71 22 71
accueil@somme-tourisme.com
**vallee-somme.com**
**somme-tourisme.com**


Création : mariesenecat.fr / Impression : Imprimerie Conseil départemental - Avril 2020